

27 NOV. 2025

Assemblées Communautaires
Nîmes MétropoleAssemblées Communautaires
Nîmes Métropole

Thématique	Année	Mois	N°
FIN	2025	11	202

DECISION

SERVICE/DIRECTION :
**DIRECTION DE LA
 COMMANDE PUBLIQUE
 (FL)**

OBJET : Mission de définition du ou des montages opérationnels, juridiques et financiers possibles pour la mise en œuvre du Plan guide horizon 2040 sur le secteur de la ZAE Euro 2000 à Caissargues.

Le PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10
 Vu les délibérations A-G2020-04-001, A-G2020-04-002 et A-G2020-04-003 du 16 juillet 2020 et les délibérations FIN2020-05-027, E-A2020-05-047, E-A2020-05-052, M-T2020-05-057 et M-T2020-05-058 du 21 septembre 2020 donnant délégation à Monsieur le Président dans le cadre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour la durée du mandat.

Vu les articles R2124-2-1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,

Considérant la nécessité pour Nîmes Métropole de conclure un marché concernant les prestations de définition de montages opérationnels juridiques et financiers possibles pour la mise en œuvre du Plan guide horizon 2040 sur le secteur de la ZAE Euro 2000 à Caissargues,

Considérant que la consultation a été lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert,

Considérant que cette dernière a été publiée le 11/07/2025 (annonce n°25-79400) pour une date limite de remise des offres fixée au 10/09/2025 à 12h00,

Considérant que 4 offres ont été remises dans le délai imparti,

Considérant qu'au regard des critères de sélection des offres et au vu de l'analyse effectuée par la Direction Déléguée Attractivité du Territoire, l'offre du groupement AAMO (mandataire), Khôra Avocats, Cytis Conseils, Commercite AID Observatoire (N° SIRET du mandataire : 823081476 00025) présente l'offre économiquement la plus avantageuse.
 L'adresse du mandataire est la suivante : 61 COURS DE LA LIBERTE, 69003 LYON France.

Considérant que le présent marché est conclu pour une période dont la durée commence à sa date de notification et s'achève à l'issue de 18 mois. Le présent marché n'est pas reconductible.

OBJET : Mission de définition du ou des montages opérationnels, juridiques et financiers possibles pour la mise en œuvre du Plan guide horizon 2040 sur le secteur de la ZAE Euro 2000 à Caissargues.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché au groupement AAMO (mandataire), Khôra Avocats, Cytis Conseils, Commercite AID Observatoire (N° SIRET du mandataire 823081476 00025). Le marché est conclu pour un montant de 36 637,50 € HT, soit 43 965,00 € TTC sur la durée totale du marché.

ARTICLE 2 : Les conséquences financières de cette décision sont traduites dans les documents financiers de référence.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions communautaires.

Fait à Nîmes, le 12 novembre 2025

Le Président,
Franck PROUST

VOIES DE RE COURS ET DELAIS
L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage du présent arrêté. Il peut également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Maire vaut rejet implicite). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.